

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 JANVIER 2010**

**Présents** : Mr Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET, Mr Michel GODELU, M, Alain THEBAULT, Mme Jacqueline ROUAULT, Mme Géraldine CUSTODIO, Mr Serge BUFFET, Mr André PACYNA, Mme Stéphanie NEDEAU, Mme Flora LAURENT-GAUTHIER, Mr Jean Pierre BONAMY, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN,  
Mme Dominique LAVEAU, Mr Michel AUPERIN.

**Absente excusée** : Mme Pascale SARRET

**Secrétaire de séance** : Mr Alain THEBAULT

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2009.

**FINANCES :**

**- Budget communal 2009**

Monsieur le Maire donne l'état des finances de la commune au 31 décembre 2009.

**- Régie de timbres**

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que le Trésor Public demande que le mandat de la régie de timbres soit établi au coût par coût et non plus au trimestre. Ce nouveau procédé oblige le régisseur à se rendre plus souvent à St Martin d'Auxigny. Monsieur le Maire demande que le montant de la régie soit porté à 300.00 €uros pour limiter le nombre de déplacement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de porter le montant de la régie de timbres de 200.00 €uros à 300.00 €uros.

**Télétransmission des actes.**

Monsieur Michel GODELU, Maire adjoint, informe le conseil municipal que la commission « communication » va étudier ce dossier.

**- Cimetière : mise en place d'une vacation de police**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que selon l'article L 2213-15 du code général des collectivités territoriales le montant unitaire de vacations funéraires sur l'ensemble du territoire est uniformisé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant unitaire de la vacation de police associée à la surveillance d'une opération funéraire à 20.00 €uros en attente de la publication du prochain décret.

- Indemnités de fonction : Maire et Adjoint.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide que l'indemnité du Maire sera la même qu'en 2009 soit 31.5 % de l'indice brut 1015 et que l'indemnité des adjoints sera également la même qu'en 2009 soit 9.00 % de l'indice brut 1015.

**BATIMENTS COMMUNAUX :**

- Résiliation du contrat avec la DDT pour l'accessibilité des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la DDT qui selon de nouvelles directives n'assurera plus de missions de maîtrise d'œuvre à partir de 2012.

L'opération « Aménagement et mise en accessibilité de la Mairie » ne pouvant être réalisé dans ces délais, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de résilier ce marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le contrat qui nous lie à la DDT.

**ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION :**

- Haïti

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de verser une subvention de 150.00 €uros à la Fondation des Bâtiments de France.

M. Michel GODELU, Maire -Adjoint, informe qu'il assiste aux assemblées générales des différentes associations de la commune, que sa commission, « vie associative et communication » se réunira le 08 février 2010.

**VOIERIE – TERRAINS COMMUNAUX :**

- Rue des Rois

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'en 2004 la parcelle B n°656 appartenant à M. GODULU Lucien a été vendue en partie à M. COULIBALY et pour 53 m2 moyennant l'Euros symbolique à la commune. L'acte notarié n'a pas été établi à cette époque. Afin de régulariser cette situation le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

- Réserve foncière

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal souhaite que la parcelle B n°101 d'une superficie de 12160 m2 et la parcelle B n°100 d'une superficie de 1240 m2 ait la possibilité de devenir une réserve foncière.

- Echange ONF/Commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier est actuellement à l'étude auprès du Ministère de l'Agriculture, que l'ONF rédigera un acte administratif pour valider l'échange.

Monsieur Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe que la commission « voirie » se réunira le 10 février 2010.

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

- Budget 2009

Monsieur le Maire donne l'état des finances du budget assainissement au 31 décembre 2009.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu le deuxième rapport de l'entreprise SOGREATH et qui est en attente de la synthèse.

- Convention pour le traitement des boues

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les boues de la station d'épuration contiennent toujours du cuivre et comme la bêche souple doit être vidée une convention entre la ville de Vierzon et la commune doit être passée pour le traitement de ces boues.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission « eau » se rendra dans les locaux de Véolia à Vierzon le 01 février et qu'elle se réunira le 05 février en Mairie.

**SCOLAIRE ET SOCIAL**

Madame Jacqueline ROUAULT, Maire- Adjoint, informe que la commission « scolaire et sociale » se réunira le 01 février, que le CCAS se réunira le 03 février et qu'elle se rendra à une réunion sur la Maison d'Accueil Temporaire le 02 février à St Palais.

**PERSONNEL**

- Modification du temps de travail de l'Adjoint Administratif

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'Adjoint Administratif n'a pas assez de temps pour effectuer du travail de secrétariat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide que l'Adjoint Administratif effectuera 3 heures en plus par semaine à compter du 01 mars.

- Modification du temps de travail de l'ATSEM

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide que l'ATSEM effectuera 1 heure par semaine en plus à compter du 01 mars pour effectuer du ménage.

**AFFAIRES EXTERIEURES :**

- CCTV : Contrat CAF

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la signature de l'avenant n °2 au Contrat Enfance Jeunesse des Ter res Vives avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

- CCTV : Rapport d'activité 2009

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que ce rapport leur a été transmis le 21 décembre 2009.

Le conseil municipal n'a pas d'observation à formuler sur ce rapport d'activités 2009.

- CCTV : suppléant comité « Lutte contre les addictions »

Aucun membre du conseil municipal ne souhaite devenir suppléant du comité « Lutte contre les addictions ».

- CCTV : Nouvelle compétence

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la modification de statuts de la communauté de commune en Terres Vives qui intègre une compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte la modification des statuts.

- SAFER du Centre

Monsieur le Maire rend compte des différentes ventes immobilières ayant eu lieu sur la commune et qui ont été portées à la connaissance de la commune.

**INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES**

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que lors de la prochaine réunion informelle il présentera le site internet de la CCTV.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il à participé en Préfecture à une réunion sur l'état de la délinquance dans le département du Cher en 2009.

La séance est levée à 19 heures 35